

# Règlement intérieur

Concours régional de connaissances & reconnaissances des espèces domestiques et non domestiques



*Concours animalier*

*3ème concours régional de connaissances et reconnaissances d'animaux domestiques et non domestiques*

*Mercredi 11 Mars 2015  
9h00 - 19h00*

*Concours officiel reconnu par :*

- La DRAAF
- La PRODA.F
- Avec l'appui des professionnels

*Au campus de la Lande du Breil  
Rennes*

*<http://blogs.lyceecfadumene.fr/animalerie>  
Concours.animalier@lyceecfadumene.fr  
Organisé par 5 étudiants de BTS technico-commercial*



Édition 2015



# Sommaire

I. Objectifs du concours :.....	3
II. Date, lieu et personnes à contacter :.....	4
II.a.Date.....	4
II.b.Lieu : .....	4
II.c.Personnes à contacter et organisatrices du concours:.....	4
II.d.Adresses mail et site du concours:.....	4
II.e.Plan d'accès :.....	4
III. Règlement.....	5
III.a.Conditions de participation :.....	5
III.b.Déroulement du concours :.....	5
III.c.Critères d'évaluation :.....	5
III.d.Fraude.....	6
III.e.Conditions d'attribution des prix :.....	6
IV. Liste des animaux.....	7
V. Déroulement de la journée .....	7
VI. Modalités d'inscription.....	8
VII. Nos sponsors et les organismes présents lors du concours.....	9
VIII. Annexe n°1.....	10
IX. Annexe n°2.....	11



## I. Objectifs du concours :

**Les professionnels de l'animalerie** ainsi que la **D.R.A.A.F.**, la **D.D.P.P.** et le **Prodaf** attachent beaucoup d'importance à la connaissance et la reconnaissance des animaux de compagnie d'espèces domestiques et non domestiques, ainsi qu'aux connaissances animalières.

Le concours est mis en place, pour que les élèves prennent conscience de l'importance de bien connaître le cœur de la formation du Bac pro T.C.V.A.

Ce concours permet aux élèves de mettre en avant leurs connaissances pour être reconnus davantage par les professionnels de l'animalerie. Cela leur permettra aussi de s'entraîner pour les c.c.f. de reconnaissance qu'ils auront au cours de leurs années de Bac professionnel.

Les médias régionaux (Ouest-France ), la D.R.A.A.F., le Prodaf ainsi que la D.D.P.P. des Côtes d'Armor seront invités pour cette manifestation.

**Ce concours est sur la base du volontariat et est proposé aux élèves gratuitement.**



## **II. Date, lieu et personnes à contacter :**

### **II.a. Date**

Mercredi 11 Mars 2015 de 9h30 à 16h30

### **II.b. Lieu :**

Campus de la Lande du Breil

Rue Fernand Robert

35042 Rennes

### **II.c. Personnes à contacter et organisatrices du concours:**

Le Priol Armand

Bedel Maxime

Josset Tristan

Blanchet Hugo

Oriot Alexandre

### **II.d. Adresses mail et site du concours:**

[concours.animalier@lyceecfadumene.fr](mailto:concours.animalier@lyceecfadumene.fr)

<http://blogs.lyceecfadumene.fr/animalerie/>

### **II.e. Plan d'accès :**



Illustration : Source: Mappy



### **III. Règlement**

#### **III.a. Conditions de participation :**

Être inscrit dans l'un des trois établissements professionnels d'enseignement agricole de Bretagne, en Bac Pro T.C.V.A.

↑ M.F.R. Guilliers (56 490)

↑ Lycée la Lande du Breil (35 000)

↑ Lycée du Mené (22 230)

Les trois niveaux du cursus sont invités au concours, que l'élève soit en 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> ou terminale T.C.V.A.

**Un maximum de 12 élèves sont invités par établissement sous la responsabilité d'adultes accompagnateurs.**

#### **III.b. Déroulement du concours :**

Le concours se compose de deux épreuves d'une durée totale de deux heures :

- une de reconnaissance avec 40 espèces à reconnaître sous forme de diaporama avec un tableau à compléter. **Voir annexe 1.**

- une épreuve de connaissance qui se présentera sous forme de Questions à Choix Multiples. **Voir annexe 2.**

En ce qui concerne le tableau de reconnaissance, le diaporama sera diffusé une première fois puis une seconde pour ceux qui veulent compléter leur tableau.

#### **III.c. Critères d'évaluation :**

Pour le tableau de reconnaissances : (30 espèces)

6 points par ligne pour le tableau de reconnaissance, si une faute d'orthographe change le mot phonétiquement, c'est 0 pour le nom scientifique (Genre, Espèce).

La systématique doit être respectée : **Genre, Espèce, nom commun, famille.**

Les photos passent une première fois puis elles seront représentées une seconde

fois. Exemple de grille d'évaluation pour le tableau de reconnaissance en **annexe n°1**

Pour le QCM de connaissances :

3 points par bonne réponse.

40 questions de connaissance animalière avec plusieurs choix de réponses

possibles. Exemple en **annexe n°2**

Les secondes sont noté sur 20, si ils connaissent la réponse à des questions de

niveau supérieur, ceux-ci obtiennent des points bonus comptant dans le classement





### **III.d. Fraude**

Comme dans tous les concours de France, **la fraude est strictement interdite**. Nous vous rappelons donc que toute personne surprise en train de tricher ou d'essayer de tricher durant l'épreuve sera **exclue de la salle, il en est de même pour les candidats perturbateurs**. Il ne pourra pas se présenter au concours régional des années suivantes. De plus, ce concours étant sur la base du volontariat nous vous rappelons qu'il vous permet de vous entraîner avant vos C.C.F. et qu'il ne vous sera d'aucune utilité de tricher.

### **III.e. Conditions d'attribution des prix :**

Les **3 meilleurs candidats** seront récompensés, par **des lots**, ainsi qu'un **certificat officiel** du lauréat dans la reconnaissance et connaissance en animaux domestiques et non domestiques.

Si deux candidats obtiennent le même résultat, c'est le nombre le plus faible de fautes d'orthographe qui déterminera le lauréat.

**De plus, pour les classes de 2nde qui participeront au concours, il y aura un diplôme d'encouragements et des lots pour les 3 meilleurs candidats.**



## IV. Liste des animaux

Vous pourrez consulter la **liste du concours** sur le site :

<http://blogs.lyceecfadumene.fr/animalerie/>

[Rubrique Bac pro Animalier](#)



Nous prendrons comme référence les listes suivantes :

Arrêté du 11 août 2006 fixant les espèces, races ou variétés d'animaux domestiques

Arrêté du 2 juillet 2009 Liste d'espèces d'animaux non domestiques

## V. Déroulement de l'après midi

**9h30-10h00** : Accueil des participants et présentation de l'organisation

**10h00-12h00** : Concours de reconnaissance, connaissance des animaux

**13h30** : Activité sur le thème des animaux

**15h30-16h30** : Remise des prix

**Les groupes pourront être accompagnés de 1 ou 2 professeurs de leur établissement. Enseignants, qui si ils le souhaitent, pourront participer à la correction et/ou à la surveillance lors du concours. (À voir avec les organisatrices)**







## **VI. Modalités d'inscription**

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante :

[concours.animalier@lyceecfadumene.fr](mailto:concours.animalier@lyceecfadumene.fr)

Jusqu'au **31 Janvier 2015**

**Vos questions et remarques peuvent être formulées par mail :**

[concours.animalier@lyceecfadumene.fr](mailto:concours.animalier@lyceecfadumene.fr)



## VII. Nos sponsors et les organismes présents lors du concours

### Prodaf :



Le Prodaf est le syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial, il existe depuis plus de 25 ans et est propriétaire du **salon ExpoZoo**. Il a vocation à regrouper tous les acteurs de la filière des animaux de compagnie. Contrôlé par le groupe leader de la jardinerie, cette organisation est devenue le club des chaînes de la distribution (essentiellement des jardineries) et de leurs fournisseurs.

### D.D.P.P.:



Il s'agit de la Direction Départementale de la Protection de la Population. La D.D.P.P. regroupe les services vétérinaires et les services de contrôle de la concurrence. Sa mission est la prévention ainsi que le contrôle des dangers liés aux productions animales et enfin l'assurance de la santé et de la protection des animaux.

### D.R.A.A.F.:



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Elle représente au niveau régional, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

### Conseil Régional :

Le Conseil Régional est l'assemblée délibérante de la Région. Il est composé des conseillers régionaux (conseillers territoriaux à partir de 2014, comme le prévoit la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales). Il règle par ses délibérations les affaires de la région. Il émet des avis sur les problèmes de développement et d'aménagement pour lesquels il doit être obligatoirement consulté.



## VIII. Annexe n°1

Nom : .....

Prénom : .....

Sujet de **reconnaissance** animalière 2015 – Région Bretagne

Durée : 1h30

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte X pages

N° de la photo	Genre	Espèce	Nom commun	Famille	Points
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
...					
30					



## IX. Annexe n°2

Nom : .....

Prénom : .....

Sujet de **connaissance** animalière 2015 – Région Bretagne

Durée : 1h30

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte X pages

40 questions :

1. \_\_\_\_\_ :

2. \_\_\_\_\_ :

